



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Territoire de Belfort
DANJOUTIN

N° 071/2023

ARRÊTÉ DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE

Établissement d'un réseau d'eau
8 rue du 21 novembre

Le Maire de la commune de DANJOUTIN

VU

La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2215-1

Le code de la route et notamment les articles R.411-8 ; R.411-25 ; R.411-26 ; R.411-28 et R.413-1

L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété

L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 4e partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié

L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8e partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992

Le règlement municipal de voirie

CONSIDERANT

L'établissement d'un réseau d'eau, 8 rue du 21 Novembre à Danjoutin, par la Société Georges HUSSON SARL à Sermamagny pour le compte du Grand Belfort.

ARRÊTE

Article 1

La circulation sera alternée par feux tricolores entre le 01 et le 14 rue du 21 Novembre à Danjoutin pour 14 jours ouvrés dans la période du 20 avril au 04 mai 2023, le stationnement et

le dépassement des véhicules légers et des poids lourds seront interdits.

Article 2

La signalisation sera installée par les services chargés des travaux en conformité avec les prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière.

Article 3

Le présent arrêté prendra effet à la date du **20 avril 2023**.

Article 4

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 5

Le présent arrêté sera affiché. Ampliation sera remise, chacun pour exécution en ce qui le concerne, à :

- GEORGES HUSSON SARL - SERMAMAGNY
contact@hussontp.fr
- Communauté d'Agglomération Belfortaine, place d'Armes, 90020 Belfort cedex
- D. D. T., place de la Révolution française, BP 605, 90020 Belfort cedex
- Conseil Départemental du Territoire de Belfort
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Service Départemental d'Incendie et de Secours, 4 rue Romain Rolland, Belfort
- Caserne Belfort Sud
- S. M. T. C.
- OPTYMO
- Services techniques de la commune de Danjoutin

DANJOUTIN, le 17 avril 2023

Pour Le Maire,

Signé Emmanuel FORMET

1^{ère} Adjointe déléguée, Marine PAULUZZI

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour Le Maire,

1^{ère} Adjointe déléguée, Marine PAULUZZI



Notifié et affiché le 18 avril 2023